

REUNION DU MERCREDI 28 AOUT 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-HUIT AOUT A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline
Messieurs LEMARCHAND Laurent - LEGOUPIL Jacques - FONTAINE Thomas

Étaient excusés : Monsieur ROSSIGNOL Etienne qui a donné pouvoir à Mr Thomas FONTAINE
Monsieur BUSSON Christophe qui a donné pouvoir à Mr Jean-Louis GREFFIN

Était absent : Monsieur GEOFFROY Frédéric

Madame Jacqueline MARTINOFF a été élue secrétaire de séance.

1 / Approbation du conseil du 11 juin 2013

Le compte-rendu du conseil du 11 juin 2013 ne soulève aucune remarque

2/ Délibération suppression de poste d'Adjoint Technique de 2ème classe Mme Blanche ALMIRE :

Monsieur le Maire expose :

- Vu le courrier en date du 26 juin 2013 reçu de Madame ALMIRE demandant à faire valoir ses droits à la retraite à effet du 1er août 2013
- Vu l'Arrêté portant radiation des cadres pour mise à la retraite de Madame Blanche ALMIRE, Adjoint Technique de 2ème classe, temps non complet en date du 02 juillet 2013

Le Conseil Municipal décide :

- la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à 21,50/35ème avec effet au 1er Août 2013.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

3/ Décision concernant le remplacement de Mme ALMIRE :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le remplacement de Mme Almire concernant l'entretien de la Salle des Fêtes, des bureaux de la Mairie et de l'Église.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- que Monsieur le Maire recrute une personne par l'intermédiaire de l'association AIDER à raison de 3heures/semaine pour l'entretien de ces locaux.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

.....suite de la réunion du 23 août 2013.....

4/ Délibération autorisation signature de convention transport scolaire avec Gonneville en Auge :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une nouvelle convention avec la commune de Gonneville en Auge pour la prise en charge partielle de l'accompagnatrice pour le bus de ramassage scolaire des enfants des communes de Gonneville en Auge et de Sallenelles pour l'école primaire d'Amfréville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

5/ Délibération redevance d'occupation du domaine public GrDF :

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

1- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.

2- que ce montant soit revalorisé chaque année :

- * par une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé ci-dessus,
- * sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal
- * par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

6/ Réflexion sur les modalités de la rétrocession du lotissement du Hameau de la Perruque à la Commune :

Le Maire indique au Conseil que des habitants du Hameau de la Perruque se posaient des questions sur l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Un entretien téléphonique a eu lieu avec Mr Pierre ROMAGNE, lotisseur du Hameau de la Perruque au sujet d'une éventuelle rétrocession de la voirie à la Commune.

Mr ROMAGNE a précisé qu'il continuait à prendre en charge l'entretien du lotissement comme il est précisé dans la convention.

Un courrier explicatif sera adressé aux habitants concernant la rétrocession de la voirie.

...suite de la réunion du 11 juin 2013....

7/ Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe qu'une entreprise est actuellement sur le territoire de la commune concernant un relevé des chambres France-Télécom pour le passage de la fibre optique.
- Concernant la cabine téléphonique : des devis ont été reçus pour le déplacement et le remplacement de la cabine. Monsieur Laurent LEMARCHAND se documente concernant l'accessibilité handicapé de ces cabines. Suite à ces renseignements, un nouveau contact sera pris avec France-Télécom.
- Monsieur le Maire remercie Madame Yolande Masselin pour son implication dans la visite de l'Église concernant les Chemins d'Arts Sacrés le 04 août dernier.
- Site internet de la commune : Madame Masselin est chargée d'étudier les propositions d'hébergement du site internet de la commune.
- Le "verre de l'amitié" aura lieu le Mardi 17 septembre 2013 à 18 heures à l'occasion du départ en retraite de Madame Blanche Almire. Des invitations seront envoyées.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 20 heures .

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal